



Document de travail de la série

Etudes et Documents

E 2008. 16

Quelques éléments pour faciliter l'utilisation des bases de données sur l'aide du CAD

Aline MOSNIER

a.mosnier@yahoo.fr

*Septembre 2008
22 p.*

Ce document a été élaboré dans le cadre de l'ANR « Efficacité de l'Aide au Développement ».

Il a bénéficié des remarques et commentaires de plusieurs membres de l'équipe du CERDI, chercheurs ou doctorants, qui travaillent sur l'aide.

Je tiens plus particulièrement à remercier M. Guillaumont, Mme Guillaumont Jeanneney, M. Chambas, M. Brun et M. Guérineau. Pour avoir attiré mon attention sur les difficultés liées à l'utilisation des bases du CAD, merci à Catherine Korachais et Gaoussou Diarra. Merci aussi à Laurent Wagner et Rohen Daiglepierre pour leurs remarques.

Enfin, j'adresse un grand merci à Julia Benn et Cécile Sangaré qui m'ont reçu à l'OCDE malgré leur emploi du temps chargé. Leurs explications ont été bien utiles pour mieux comprendre les statistiques du CAD.

Bien entendu, l'auteur est toutefois le seul responsable de ce document. Les opinions émises dans ce document doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	3
<i>I. Quelle mesure de l'aide ?</i>	4
Quelle définition ?	4
Engagements ou versements ?	6
<i>II. Présentation des bases de données du CAD sur l'aide</i>	7
Collecte des données	7
La base du CAD agrégée	8
La base SNPC	8
Extraction des données	9
<i>III. Comparaison du contenu des bases sur l'aide</i>	10
Donneurs et bénéficiaires	10
Secteurs et types d'aide	11
Montants et flux	14
Est-il possible de calculer l'aide programmable ?	14
<i>Conclusion</i>	15

Introduction

Dans les années 90, on a pu constater une diminution des volumes d'aide dans un contexte de remise en question de l'utilité de l'aide. Sous l'impulsion des objectifs du millénaire, l'aide est repartie à la hausse mais la préoccupation pour une meilleure efficacité de l'aide est devenue centrale. Ainsi, les bailleurs se sont engagés à accroître leurs efforts financiers en faveur de l'aide au développement mais également à améliorer l'impact de cette aide sur le développement. Depuis, de nombreux travaux ont cherché à identifier les conditions permettant de maximiser l'impact de l'aide sur certains objectifs tels que la réduction de la pauvreté (Collier-Dollar, 2001), l'égalité des chances (Cogneau-Naudet, 2005), ou encore la réalisation des objectifs du millénaire (Wood, 2008). D'autres travaux empiriques sont entrepris pour identifier les difficultés auxquelles se heurtent les pays développés et en développement pour accroître l'efficacité de l'aide afin d'apporter des solutions à ces difficultés. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur des statistiques fiables sur les activités d'aide.

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les donateurs bilatéraux cherchent à coordonner leurs activités de coopération pour le développement. Depuis sa création en 1961, le CAD est également chargé de recueillir les statistiques sur l'effort mondial de coopération. Les membres du CAD se mettent d'accord sur l'éligibilité au titre de l'APD mais aussi sur les définitions et les directives de notification, et ils s'engagent à fournir au CAD des statistiques sur leur volume d'aide. Ce système permet ainsi de disposer de données fiables et comparables sur les apports d'aide des principaux bailleurs sur des séries temporelles qui peuvent couvrir plus de 40 ans. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les données du CAD dans la plupart des études qui traitent de l'aide au développement.

Ce document a été réalisé pour ceux qui souhaitent utiliser les données du CAD dans leurs travaux de recherche et qui ne sont pas familiers avec les bases du CAD. Il nous a tout d'abord paru intéressant de revenir sur la mesure de l'aide, avec notamment les limites de la définition de l'Aide Publique au Développement (APD) et l'utilisation de nouveaux concepts de l'aide. Puis nous présentons les principales bases de données sur l'aide disponibles sur le site du CAD. Il s'agit notamment de savoir comment les données ont été collectées, quelle est la spécificité de chaque base, et quels sont les principaux avantages et inconvénients de chacune d'entre elles. Enfin, nous rentrons plus en détail dans chaque base, afin de comparer l'information que l'on peut trouver et la manière dont on peut y accéder.

I. Quelle mesure de l'aide ?

Quelle définition ?

L'Aide Publique au Développement (APD)¹

L'Aide Publique au Développement (APD) est constituée des ressources qui émanent d'organismes publics et qui ont pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement. De plus, ces ressources doivent être accordées sur la base de conditions favorables et elles doivent comporter un élément de libéralité au moins égal à 25%. Cette définition de l'APD a été établie en 1972 et n'a pas été modifiée depuis.

Pendant, des changements d'interprétation ont entraîné des modifications dans la comptabilisation de l'APD. En effet, les coûts administratifs ont été intégrés dans l'APD en 1979, le coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires des pays en développement en 1984, et l'assistance aux réfugiés dans les pays donateurs n'est notifiée dans l'APD de façon généralisée que depuis 1991. De plus, les traitements de dette qui comprennent une part d'annulation ont un impact direct sur les statistiques d'APD. L'annulation de créances de toute origine est susceptible de contribuer aux statistiques de l'APD à condition qu'il ne s'agisse ni de créances militaires, ni de créances d'APD. L'annulation de créances commerciales est donc déclarée en APD. Or, si les restructurations de dette des pays du Sud ont démarré dès les années 50 dans le cadre du Club de Paris, avec le lancement de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) en 1996, la part des allègements de dette dans l'APD est passée de 17% en moyenne entre 1990 et 1996 à 34% entre 2001 et 2004 (Conjoncture, 2006).

Pour que l'aide soit comptabilisée comme aide publique au développement (APD), elle doit également être destinée à des pays qui répondent à certaines conditions. Ces pays sont répertoriés dans la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (cf. Annexe n°1). Cette liste a évolué au cours du temps. Certains pays ont été ajoutés tels que les pays d'Asie centrale qui ont obtenu leur indépendance après l'éclatement de l'URSS. D'autres ont été enlevés comme les départements d'Outre Mer français au début des années 90. Mais plus surprenant, le Portugal est resté dans cette liste jusqu'en 1991, la Grèce jusqu'en 1994 et Israël jusqu'en 1997.

¹ A différencier du Financement Public au Développement (FPD) qui est aussi disponible dans la base du CAD agrégée. Il intègre l'APD, mais aussi les prêts consentis par le secteur public des pays donateurs ou par les institutions financières multilatérales en faveur du développement mais dont l'élément de libéralité est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

La définition actuelle de l'APD additionne des objets économiques très différents. Pour certains, cette définition ne correspond pas à une mesure de l'effort budgétaire des pays donateurs et elle entraîne des effets pervers en orientant les financements du développement vers des instruments qui produisent de l'APD et ne favorisent pas directement le développement (Rapport du CAE 2006).

Autres concepts

L'aide programmable est une réponse possible aux limites de l'APD en essayant de ne prendre en compte que les véritables transferts de ressources qui profitent aux pays en développement. D'autre part, la Déclaration de Paris de 2005 a appelé à améliorer la prévisibilité de l'aide pour accroître son efficacité, l'aide programmable peut aussi être interprétée comme l'aide qui est prévisible.

Le Secrétariat du CAD a établi une mesure de l'aide programmable. Dans le Rapport pour le Développement de 2007, l'ancien président du CAD mesure les progrès accomplis au niveau du volume total de l'aide des membres du CAD avec ce concept. De plus, dans un rapport du Secrétariat de mai 2008 sur les politiques d'allocation de l'aide et sur les prévisions de dépenses d'aide, le concept d'aide programmable par pays (Country Programmable Aid, CPA) a été préféré afin d'analyser la fragmentation de l'aide et les programmes de coopération en cours.

L'aide programmable est définie en retranchant de l'aide totale brute :

- ce qui est **par nature non prévisible** telles que l'aide humanitaire, les annulations de dette,
- ce qui **n'entraîne aucun flux transfrontaliers** tels que les coûts administratifs, les coûts imputés aux étudiants et aux réfugiés dans les pays donateurs,
- ce qui **ne fait pas partie d'accord de coopération entre les gouvernements** comme l'aide alimentaire, l'aide aux collectivités locales,
- et ce qui **ne peut pas être prévu par le bénéficiaire** comme le financement de fonctionnement aux ONG de développement.

Selon cette définition, l'aide programmable par pays a été calculée pour 2005 et 2006. Elle représentait un peu moins de la moitié de l'APD totale des membres du CAD en 2005.

Il pourrait être intéressant d'utiliser ce concept plutôt que celui de l'APD, surtout lorsque l'on cherche à mesurer l'impact de l'aide dans les pays bénéficiaires. Cependant, cela nécessite des données assez précises qui ne sont pas toujours disponibles (cf. partie III et Annexe 5).

Dans des travaux effectués sur la sélectivité de l'aide, certains éléments avaient également été retirés de l'APD afin de mieux saisir les choix des donateurs en matière d'allocation géographique. Dollar et Levin (2004) ont justifié de cette manière le retrait de l'aide d'urgence de l'APD, tandis

qu'Amprou, Guillaumont et Guillaumont-Jeanneney (2006) ont préféré retirer de l'APD totale à la fois l'aide d'urgence et les annulations de dette pour obtenir « l'aide discrétionnaire ».

Engagements ou versements ?

L'engagement est l'obligation ferme prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale tandis que le versement correspond au transfert effectif des ressources. Le total des engagements pour une année comprend les nouvelles activités pour lesquelles un accord a été signé pendant l'année en question et les augmentations aux accords d'années antérieures. Par contre, les annulations ou réductions portant sur des engagements d'années antérieures ne sont pas prises en compte. Ainsi, d'une part les montants engagés sont souvent décaissés avec un décalage dans le temps, notamment pour suivre le cycle de vie du projet, et d'autre part, une partie des engagements peut être annulée ou réduite sans que cela soit précisé dans les données. Or, il y a une tendance des bailleurs à promettre plus qu'ils ne donnent (Roodman, 2004). De plus, certaines conditions dans le pays bénéficiaire peuvent bloquer (capacité d'absorption limitée) ou remettre en cause (non respect de la conditionnalité) le versement d'une partie ou de la totalité des apports engagés.

Ces éléments peuvent expliquer que les versements soient souvent préférés aux engagements dans les travaux cherchant à établir une causalité de l'aide sur d'autres variables d'intérêts. Par contre, on peut penser que les engagements représentent mieux les intentions des donateurs et la politique actuelle et sont donc plus appropriés dans les études sur le comportement des donateurs, leurs motivations, leurs critères de répartition.

Il y a également un choix à faire entre les versements bruts ou les versements nets. Dans le deuxième cas, on déduit du montant total versé tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période². Les versements nets sont parfois préférés pour mieux prendre en compte le véritable coût pour les donateurs et le véritable profit des bénéficiaires. Cela dépend surtout de l'objectif poursuivi et de la justification que l'on peut donner.

Mais le choix des versements ou des engagements peut être aussi contraint par la disponibilité et la fiabilité des données, ce que nous verrons dans la deuxième partie de ce document. Notons que pour certains éléments, la notification des engagements intervient une fois les versements constatés, donc dans ce cas, les deux types de flux s'équivalent (ex : les coûts imputés aux étudiants).

² Les versements nets (ou apports nets) diffèrent des transferts nets par rapport au traitement des paiements d'intérêt. Dans le premier cas, ils sont comptabilisés dans l'aide tandis que dans le deuxième cas, on les retranche également des versements au même titre que les remboursements de principal.

II. Présentation des bases de données du CAD sur l'aide³

Les données financières fournies dans le questionnaire du CAD doivent pouvoir être raccordées aux données sur la balance des paiements communiquées chaque année au FMI et à l'OCDE. Cependant, contrairement aux statistiques de la balance des paiements, les statistiques du CAD excluent les opérations concernant du matériel ou des services militaires, des transferts aux particuliers, et les transferts des particuliers (envois de fonds des travailleurs). Les statistiques du CAD recouvrent donc l'aide publique au développement (APD), les autres apports effectués par le secteur public en lien avec le développement (AASP), les opérations du secteur privé et les dons de sources privées résidant dans les pays du CAD. Toutefois, nous nous concentrerons ici sur les données d'APD.

Collecte des données

La collecte des données est effectuée à partir de questionnaires élaborés par le CAD. Deux documents, « Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD » et « Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers », clarifient la marche à suivre pour remplir les questionnaires. Dans chaque pays membre il y a un correspondant qui est plus particulièrement chargé de notifier les statistiques de l'aide et des autres apports du secteur public (AASP) pour chaque année. Le CAD a aussi un contact dans chaque agence d'aide (Club de Paris, AFD, MAE,...). Les données ainsi récoltées viennent alimenter deux bases distinctes : la base du CAD agrégée et la base détaillée du Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC). Lorsque tout est centralisé dans une seule agence, ce sont les mêmes personnes qui peuvent fournir l'ensemble des données, que ce soit au niveau agrégé ou au niveau de chaque activité mais lorsque l'on a plusieurs centres d'administration de l'aide, les données agrégées sont collectées au niveau du Trésor tandis que chaque centre fournit des informations sur ses propres activités d'aide, ce qui complique un peu la collecte.

Les définitions statistiques utilisées par dans les bases du CAD et du SNPC sont cohérentes mais à l'heure actuelle il peut être difficile d'utiliser des données dans les deux systèmes à la fois. Ainsi, afin de faciliter l'utilisation et d'améliorer la cohérence des deux bases, le Groupe de Travail sur les Statistiques travaille actuellement à réunir les deux bases en une seule (SNPC++).

³ Des informations très utiles peuvent être trouvées dans les métadonnées qui sont signalées par un **i** rouge dans les bases de données en ligne.

La base du CAD agrégée

C'est la première base qui a été alimentée par les membres du CAD. Il y a une bonne fiabilité des données pour les principaux agrégats, y compris sur des séries temporelles relativement longues. Les versements sont toutefois plus fiables que les engagements.

En réalité la base du CAD agrégée est constituée de plusieurs bases :

- ❖ **CAD1** (ou « APD par donneur ») : couvre les **versements des secteurs public et privé par donneur**. Il y a une désagrégation assez détaillée par type d'aide mais les données ne sont pas forcément renseignées et elles ne sont pas disponibles par pays bénéficiaire.
- ❖ **CAD2a et CAD3a** (ou « APD par receveur ») : recensent respectivement les **versements d'APD** et les **engagements d'APD par bénéficiaire**. Les bénéficiaires sont à la fois les pays et les groupes de pays (géographiques, de revenu, ou autres). Les types d'aide sont restreints. Les versements sont disponibles à partir de 1960, les engagements à partir de 1966.
- ❖ **CAD5** (ou « APD par secteur ») : **engagements bilatéraux par secteur** à partir de 1967. De manière générale, à partir du troisième niveau de désagrégation, il est difficile d'avoir des données avant 1995. On ne dispose pas des versements par secteur ni de la répartition par bénéficiaire.
- ❖ **CAD7b = degré de liaison des engagements** bilatéraux d'APD. Les membres ont convenu d'ignorer les coûts administratifs et les dépenses de coopération technique pour l'analyse du degré de liaison de l'aide. On distingue trois degrés différents : l'aide liée, l'aide partiellement liée, et l'aide déliée.

L'inconvénient majeur des bases du CAD est que contrairement au SNPC, il n'y a pas de désagrégation sectorielle par pays bénéficiaire ni une décomposition fine par type d'aide et par pays bénéficiaire. De plus, les dimensions des bases sont fixes : en colonne, on a toujours les années, et en ligne, les types d'aide dans CAD1, les bénéficiaires dans CAD2a, CAD3a, et CADref sur l'APD nette, les secteurs dans CAD5 et le degré de liaison dans CAD7b.

La base SNPC

Le Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC) recense les données sur l'aide publique au développement et les autres prêts aux pays en développement depuis 1967. Les données sur les projets d'APD sont accessibles au public tandis que l'accès est restreint pour les données sur les prêts autres que l'APD et les crédits à l'exportation garantis par le secteur public. Bien que le premier

objectif du SNPC fût d'apporter des renseignements sur l'endettement et les apports de moyens financiers, la base sur les projets d'aide du SNPC est aujourd'hui une référence.

Le SNPC couvre uniquement les activités individuelles menées par les pays membres du CAD dans le cadre de leur APD bilatérale et les activités d'aide financées par certaines institutions multilatérales sur leur budget régulier. Toutefois, comme la notification des activités d'aide des institutions multilatérales est réalisée sur la base du volontariat (excepté pour la Commission Européenne qui est membre du CAD), les efforts de notification ne sont pas réguliers selon les années et les données sont donc difficilement utilisables.

Le SNPC comporte de nombreux avantages : la base est très pratique à manipuler puisqu'on peut choisir les dimensions de la base parmi un large éventail (donneur, bénéficiaire, secteur, objet, flux, canal, type d'aide, année,...) ce qui donne la possibilité d'obtenir les données sous forme de panel. De plus, à côté de chaque chiffre on peut accéder aux micro-données correspondantes en cliquant sur la loupe. On a ainsi accès à la base qui répertorie les projets de développement. En plus des renseignements qui servent à classer le projet dans chacune des dimensions de la base SNPC, on peut trouver le nom de l'agence qui met en œuvre le projet, le montant du projet qui est lié, partiellement lié ou délié, ainsi qu'une longue description du projet. Enfin, c'est la seule base qui établit un lien entre les engagements et les versements en permettant de suivre chaque année pour chaque projet, les montants engagés et décaissés.

La couverture⁴ de l'APD totale par le SNPC est la principale limite du système. D'après l'annexe n°2 qui présente le taux de couverture de l'APD bilatérale totale par donneur, il est assez net qu'il faut être très prudent dans l'analyse des données du SNPC avant 1995. D'ailleurs, depuis le 16 septembre 2008, les données du SNPC en ligne ne sont disponibles qu'à partir de 1995.

Extraction des données

Les bases de données sont accessibles en ligne librement à partir du site du CAD (http://www.oecd.org/departement/0,2688,fr_2649_33721_1_1_1_1_1,00.html) à « Statistiques sur le Développement International en ligne ». Que ce soit pour les bases du CAD ou du SNPC, soit on peut directement extraire sous Excel la sélection en cours si celle-ci est de petite taille, soit on peut télécharger les fichiers complets liés à la base de données en format zip (icône d'une feuille cornée

⁴ Les taux de couverture sont calculés en comparant les données sur les activités d'aide du SNPC avec les agrégats correspondants notifiés dans les statistiques annuelles du CAD : le taux de couverture est le total du SNPC en pourcentage du total du CAD.

avec une flèche qui part vers le bas). Les fichiers complets pourront être ouverts avec Access ou Excel 2007. Ils sont en cours de révision et les versions corrigées devraient être disponibles en ligne à partir de mi-novembre.

III. Comparaison du contenu des bases sur l'aide

Tableau n°1 – Contenu des bases de données du CAD sur l'aide

	CAD1-	APD par donneur	CAD2a-	CAD3a-	APD par receveur par pays	APD par receveur par région	APD par receveur par revenu	CAD5-	APD par secteur	CAD7b-Degré de liaison	SNPC
Donneur	39	37	67	50	65	65	65	47	29	28	40
Bénéficiaire			281	279	199	213	200				197
Partie	2		4	4							
Année de départ	1960	1960	1960	1966	1960	1960	1960	1967	1967	1979	1967
Secteur								50	50		52
Type d'aide	123	64	21	6	10	10	10	12		4	9
Flux	4	3							2		8
Canal											7
Montant	3	2	2	2	2	2	2	2			5
Objectifs politiques											9
Région											17
Groupe de revenu											6
Marqueurs de Rio											9
Degré de liaison										25	

Donneurs et bénéficiaires

Dans toutes les bases, il y a toujours les 23 membres du CAD qui sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Communauté européenne, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume Uni, la Suède, et la Suisse. Ils n'ont pas tous adhéré en même temps ce qui peut expliquer certains décalages dans les dates de début de notification des activités d'aide. Les derniers pays à avoir adhéré sont l'Espagne et le Portugal en 1991, le Luxembourg en 1992, et la Grèce en 1999.

Ensuite, deux principaux éléments peuvent expliquer la différence dans le nombre de donneurs entre les différentes bases : l'inclusion ou non de certains pays non membres du CAD et des organismes multilatéraux.

Pour tous les bailleurs bilatéraux et multilatéraux non membres du CAD, la déclaration de leurs activités d'aide n'est pas contraignante, elle est uniquement volontaire. Les organismes multilatéraux sont absents de la base CAD1 car on ne dispose pas d'une désagrégation assez fine de leurs activités par types d'aide. Les bases agrégées fournissent des informations sur l'aide de quelques pays non membres du CAD mais certains donateurs qui jouent pourtant un rôle important dans la coopération pour le développement n'en font toujours pas partie. C'est le cas de la Chine qui poursuit depuis les années 50 des activités de coopération, et depuis plus récemment, de la Russie, de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud.

Du côté des bénéficiaires de l'aide, tous les pays en développement sont en général inclus, y compris ceux qui ne font pas partie de la liste des bénéficiaires de l'APD. Les bases CAD1, CAD5 et CAD7b ne fournissent pas d'information sur la destination de l'aide. Les autres bases du CAD incluent parmi les bénéficiaires les régions et les groupes de revenu contrairement au SNPC où ils sont à part. Dans les bases CAD2a et CAD3a, on a également le détail des apports d'APD des donateurs du CAD à travers les organisations multilatérales de développement⁵, on peut ainsi trouver certaines organisations multilatérales parmi les bénéficiaires contrairement au SNPC qui ne comptabilise que l'APD **bilatérale** des membres du CAD.

Secteurs et types d'aide

Les secteurs

La décomposition sectorielle de la base du CAD5 et celle du SNPC est quasiment la même. On constate cependant des différences importantes entre les montants enregistrés par secteur entre la base CAD5 et la base SNPC. Le taux de couverture de la base SNPC est parfois supérieur à 100%, ce qui peut s'expliquer par une mauvaise notification des engagements dans la base CAD agrégée pour certains donateurs et certaines années⁶ ou des erreurs dans l'affectation sectorielle (cf. Annexes n°3 et 5). Comme la répartition sectorielle des activités est bien renseignée par les données micro de la base de projets, pour une analyse sur des années récentes, il vaut mieux utiliser la base SNPC. D'autre part, contrairement à la base CAD5, elle a l'avantage de donner la répartition de l'aide par secteur et par pays.

⁵ L'APD est considérée comme multilatérale si les apports se fondent avec les contributions des autres membres de l'organisation multilatérale bénéficiaire et si celle-ci décide seule de l'affectation de ces ressources.

⁶ Par exemple, l'Espagne notifie les prêts sur la base des versements et non des engagements.

L'aide alimentaire, les secours d'urgence, les opérations liées à la dette, les coûts administratifs, les concours aux ONG, ou encore les aides budgétaires globales de soutien à la balance des paiements ne sont pas ventilables par secteur (CAE, 2006).

Les types d'aide

Il y a une assez grande hétérogénéité entre les bases aussi bien dans le niveau de désagrégation que dans la définition même du type d'aide.

Les types d'aide sont les plus précis dans la base CAD1 qui commence par faire une distinction entre l'APD bilatérale et l'APD multilatérale puis entre les prêts et les dons, et enfin par types d'aide pour ces catégories. Les seuls postes pour lesquels les données sont disponibles pour la plupart des donateurs à partir des années 60 sont les grands agrégats : APD totale, APD bilatérale, dons, aide projets et aide programme, coopération technique, aide alimentaire, APD autre que dons, APD multilatérale. L'aide humanitaire a commencé d'être déclarée au cours des années 70, les projets d'investissement et l'aide programme n'ont été renseignés séparément que depuis les années 90, et pour les coûts imputés aux étudiants certains donateurs ne les déclarent toujours pas dans la base du CAD agrégée.

Dans le SNPC, la distinction entre prêts et dons est faite dans la catégorie « flux ». Dans la catégorie « type d'aide » du SNPC, il n'y a que 3 postes qui peuvent être agrégés entre eux:

- **L'aide aux projets d'investissement** recouvre les activités destinées essentiellement à augmenter le capital physique des pays bénéficiaires. Cela comprend aussi le financement de la fourniture de biens et services devant servir à de tels programmes.
- **L'aide programme** inclut le soutien budgétaire et l'aide à la balance des paiements ainsi que les contributions permettant de financer des plans de développement de grande envergure dans certains secteurs. Le financement de biens d'équipement et de production dans le cadre de l'aide sectorielle est pris en compte dans cette catégorie.
- **La coopération technique** ⁷ comprend les activités financées par un pays donneur qui ont pour but essentiel d'accroître le stock de capital intellectuel des pays bénéficiaires ou leur

⁷ La diversité des types d'assistance assimilés dans les notifications de la « coopération technique » soulève de gros problèmes. Le Groupe de travail du CAD sur les statistiques a utilement entrepris de dissocier les multiples activités couvertes par cette appellation générique afin d'aider à mieux appréhender les divers types d'activité que recouvrent les chiffres globaux.

aptitude à utiliser plus efficacement leur dotation de facteurs. Sont notamment financées dans le cadre de la coopération technique pure :

- Les études et formations de ressortissants de PED, par exemple les étudiants qui bénéficient d'une bourse pour faire des études à temps plein et les ressortissants de PED qui reçoivent un enseignement pratique ou professionnel dans le pays donneur.
- L'envoi d'experts, d'enseignants, de volontaires, les compléments de salaires versés par le pays donneur à des experts employés par des PED sont aussi pris en compte.
- Des équipements et supports aux fins de formation, de démonstration, et d'autres activités de coopération technique.
- D'autres formes de coopération technique telles que des recherches sur des problèmes auxquels sont confrontés les PED, ou des programmes sociaux et culturels axés sur le développement.

On retrouve également ces 3 grands types d'aide dans les bases « versements du secteur public et privé » (CAD1) et « engagements bilatéraux par secteur » (CAD5). Dans la base « engagements par pays bénéficiaire » (CAD2a), on ne trouve pas l'aide aux projets d'investissement et l'aide programme mais on trouve par ailleurs l'aide alimentaire, l'aide humanitaire, et les annulations de dette.

Il n'y a pas de précision sur les coûts imputés aux étudiants dans les pays donneurs dans la base SNPC. Par contre on peut retrouver certains postes parmi la catégorie « secteur ». C'est notamment le cas de l'aide humanitaire, des réfugiés dans les pays donneurs, du soutien budgétaire, et du concours aux ONG.

La modification de la classification des types d'aide a toutefois été décidée en juin 2008, la distinction entre l'aide programme et l'aide projet étant parfois difficile à appliquer.

Autres

Le SNPC permet de suivre les efforts des donateurs dans des domaines plus précis qui correspondent à des sujets sensibles politiquement : les objectifs politiques concernent les aspects genre, environnement et développement participatif, tandis que les marqueurs de Rio permettent de suivre les actions en faveur de la biodiversité, du changement climatique et de la désertification. Les codes objets permettent d'avoir un degré de précision encore plus grand avec par exemple les activités d'aide pour la formation des enseignants, pour la lutte contre la tuberculose, ou encore pour la vulgarisation agricole.

Montants et flux

Attention, ces deux catégories n'ont pas la même signification dans la base agrégée et dans la base SNPC. La distinction entre engagements et versements est faite dans la catégorie « flux » dans la base du CAD et dans la catégorie « montant » dans la base SNPC.

	Flux	Montant
CAD	versements/ engagements	prix courants/ prix constants/ (monnaie locale)
SNPC	APD : dons, quasi-dons, prêts, prises de participation AASP	engagements/ versements, prix courants/ prix constants

De plus, si les versements ont été déclarés avant les engagements dans la base agrégée et sont réputés plus fiables, dans le SNPC, les versements ont été notifiés beaucoup plus récemment et ils ne sont fiables qu'à partir de 2002 (cf. Annexe n°4).

Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, on peut exprimer les montants à prix et taux de change constants par rapport à une année de référence qui permettent de faire l'ajustement pour l'inflation et les variations de taux de change⁸.

Est-il possible de calculer l'aide programmable ?

Il n'est pas possible de calculer l'aide programmable d'après les bases de données en ligne si l'on veut rigoureusement respecter la définition qui en a été faite par le Secrétariat du CAD. Les éléments qui posent problème sont surtout le coût imputé aux étudiants dans les pays donateurs qui n'est pas ventilé par pays bénéficiaire et qui n'est renseigné que depuis les années 90 par donneur. Le détail des coûts liés à la recherche menée dans les pays donateurs pour le développement n'est pas du tout disponible dans les bases du CAD. On ne peut pas non plus accéder au détail de l'aide aux collectivités locales ni dans les bases agrégées ni dans la base détaillée (cf. Annexe n° 6).

Pour quelques postes, si on souhaite disposer de l'aide programmable par bénéficiaire, le travail est facilité du fait que l'on ne peut pas les ventiler par bénéficiaire et qu'ils se retrouvent donc à la ligne « PED non spécifié ». C'est le cas des frais administratifs et des coûts des réfugiés dans les pays

⁸ On peut aussi trouver dans les statistiques de l'OCDE les déflateurs à appliquer pour convertir à prix constants les chiffres exprimés en dollars courants.

donneurs. Pour l'aide programmable par donneur, ces données ne sont pas toujours disponibles et sinon elles le sont depuis récemment.

Par contre, on peut facilement calculer l'aide « discrétionnaire » par bénéficiaire sur des séries longues à partir de la base agrégée (CAD2a) : on peut en effet facilement trouver l'aide humanitaire depuis 1972, et les annulations de dette. L'aide alimentaire est également disponible.

Conclusion

Comme nous venons de le voir, il est nécessaire de prendre quelques précautions avant d'utiliser les statistiques sur l'aide du CAD. Tout d'abord, une réflexion doit être engagée sur la mesure de l'aide utilisée. La définition de l'Aide Publique au Développement est très critiquée pour son manque de transparence et la diversité des objets pris en compte qui peuvent parfois s'éloigner du développement. Il existe aussi un décalage entre les montants engagés et les montants versés, dans le temps et parfois dans le volume accordé, qui n'est pas reflété actuellement par les statistiques du CAD. Il n'y a aucun enregistrement des réductions ou des annulations d'engagements sur les années passées, il est donc impossible de savoir d'après les statistiques quelle proportion des engagements est effectivement versée. Si le chercheur doit avant tout chercher à justifier ses choix par rapport aux objectifs qu'il poursuit, il doit également prendre en compte les contraintes liées à la disponibilité et la fiabilité des données.

Les bases du CAD fournissent des données à partir de 1960 pour les principaux bailleurs et les principaux agrégats. La désagrégation de l'aide par secteur et par type d'aide est parfois effectuée de manière très fine dans les bases du CAD. Cependant, les données les plus détaillées sont rarement disponibles avant 1990 et ne sont pas toujours ventilées par destination. La base SNPC qui a l'avantage de fournir des informations au niveau des projets de développement, ne peut cependant pas être utilisée avant 1995 pour les engagements et 2002 pour les versements, la couverture étant insuffisante avant ces dates-là.

Ces limites ne doivent pas pour autant masquer les efforts importants du Secrétariat du CAD qui ont été entrepris au cours des dernières années. C'est ce qui a permis d'arriver aujourd'hui à une excellente couverture des activités d'aide des membres du CAD, et une description précise de ces activités. Les travaux en cours devraient permettre d'améliorer la typologie des activités d'aide. Un des défis majeurs pour les prochaines années est probablement la collecte des données sur les activités d'aide des pays non membres du CAD dont la coopération au développement est en pleine expansion.

Références bibliographiques

Alby S., Letilly G., (2006), "Les annulations de dette des pays pauvres : pour quels résultats ? », Conjoncture, Mars 2006

Amprou J., Guillaumont P., Guillaumont-Jeanneney S. (2007), « Aid selectivity according to augmented criteria », World Economy, Vol.30, n°5, 2007, p. 733-763

CAD, (2007), « Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers », DCD/DAC(2007)39/Final

CAD, (2007), « Directives pour l'établissement des rapports statistiques au CAD », DCD/DAC(2007)34

CAD, Guide de l'utilisateur du CAD en ligne

CAD, (2008), « Scaling up : aid fragmentation, aid allocation and aid predictability- Report of 2008 survey of aid allocation policies and indicative forward spending plans », OECD Development Assistance Committee, May 2008

Cogneau D., Naudet J.D., (2006), « Who deserves aid? Equality of opportunity, international aid, and poverty reduction », World Development Vol. 35, No 1, pp 104-120, 2007

Cohen D., Guillaumont Jeanneney S., Jacquet P., en collaboration avec Guillaumont P., Naudet J.D., Reisen H., (2006), « La France et l'aide publique au développement », Rapport pour le Conseil d'Analyse Economique, La documentation Française

Collier P., Dollar D. (2002), "Aid allocation and poverty reduction", European Economic Review 46, 2002, 1475-1500

Dollar D., Levin V., (2004), "The increasing selectivity of foreign aid, 1984-2002", Policy research working paper No 3299 (Washington DC: the World Bank)

Manning R., (2008), « Coopération pour le développement-Rapport 2007 », Revue de l'OCDE sur le développement

Roodman D., (2004), "An index of donor performance", Working paper No 42 (Washington, DC: Center for Global Development)

Wood A., (2008), "Looking ahead optimally in allocating aid", World Development Vol. 36, No 7, pp 1135-1151, 2008

Annexe n°1 : Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD en 2006

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825)	Pays et territoires à revenu intermédiaire	
		de la tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	de la tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	▪ Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite (1)
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrgyzie, Rép.	Brésil	Botswana
Cap Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	▪ Cook, Îles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viet Nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haiti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	▪ Montserrat
Lesotho		Iran	▪ Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Îles	▪ Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, États fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Monténégro	St-Vincent et Grenadines
Népal		Namibie	Trinité et Tobago
Niger		Niue	▪ Turks et Caïques, Îles
Ouganda		Paraguay	Turquie
Rwanda		Pérou	Uruguay
Salomon, Îles		Philippines	Venezuela
Samoa		Serbie	
Sao Tomé et Príncipe		Sri Lanka	
Sénégal		Suriname	
Sierra Leone		Swaziland	
Somalie		Syrie	
Soudan		Thaïlande	
Tanzanie		▪ Tokelau	
Tchad		Tonga	
Timor-Leste		Tunisie	
Togo		Turkménistan	
Tuvalu		Ukraine	
Vanuatu		▪ Wallis et Futuna	
Yémen		Zones sous admin. palestinienne	
Zambie			

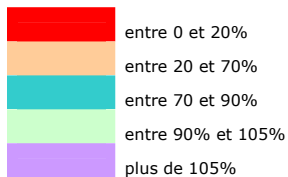
▪ Territoire.

(1) L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006. En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont: Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. Dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kyrgyzie (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Annexe n°2 - APD bilatérale par donneur entre 1974 et 2006 (engagements en dollars constants de 2006)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006		
total bilatéral																																			
Australie	60%	48%	50%	54%	59%	50%	69%	67%	66%	63%	66%	65%	63%	74%	72%	73%	56%	69%	69%	60%	59%	68%	72%	72%	78%	87%	94%	92%	94%	97%	96%	99%	100%		
Autriche	91%	52%	78%	80%	83%	84%	76%	71%	68%	75%	52%	53%	51%	54%	84%	45%	71%	107%	39%	80%	72%	21%	161%	93%	100%	83%	99%	96%	101%	97%	97%	100%	102%		
Belgique	85%	0%	21%	36%	28%	26%	62%	75%	90%	71%	52%	30%	51%	46%	67%	78%	35%	94%	14%	30%	21%	30%	98%	96%	95%	98%	95%	97%	100%	102%	100%	100%	100%		
Canada	25%	18%	18%	19%	15%	20%	21%	25%	13%	39%	21%	28%	17%	1%	13%	27%	16%	42%	22%	14%	74%	81%	103%	96%	93%	100%	101%	99%	205%	99%	99%	100%	100%		
Danemark	57%	60%	51%	51%	75%	57%	45%	67%	48%	55%	78%	66%	86%	69%	63%	61%	87%	47%	50%	53%	71%	84%	81%	73%	85%	81%	85%	81%	92%	84%	96%	94%	92%		
Finlande	46%	46%	64%	69%	40%	64%	76%	74%	92%	76%	80%	84%	85%	91%	77%	104%	66%	62%	70%	62%	65%	113%	102%	101%	60%	83%	100%	101%	103%	80%	102%	96%	100%		
France	67%	57%	49%	21%	7%	62%	8%	45%	21%	33%	22%	5%	8%	117%	99%	81%	82%	86%	72%	84%	85%	91%	86%	83%	84%	81%	99%	100%	96%	99%	85%	98%	99%		
Allemagne	32%	18%	24%	32%	16%	17%	46%	40%	39%	34%	42%	36%	36%	38%	44%	46%	41%	50%	44%	44%	32%	36%	51%	40%	60%	60%	74%	90%	88%	91%	90%	95%	95%		
Grèce	65%	64%	65%	59%	59%	68%	69%	64%	57%	56%	60%	56%	53%	55%	56%	53%	65%	54%	63%	43%	49%	55%	61%	62%	55%	90%	105%	96%	100%	100%	92%	101%	100%		
Irlande	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Italie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Japon	19%	35%	29%	15%	0%	0%	20%	52%	36%	53%	48%	33%	39%	80%	69%	80%	74%	74%	89%	63%	75%	80%	78%	101%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	92%	94%	83%	100%	
Luxembourg	96%	93%	89%	96%	90%	93%	96%	94%	94%	88%	91%	91%	84%	88%	92%	84%	88%	90%	86%	88%	81%	78%	79%	78%	80%	76%	73%	75%	71%	95%	94%	95%	95%		
Pays-Bas	68%	61%	48%	58%	50%	44%	49%	48%	47%	62%	68%	54%	62%	73%	65%	67%	48%	58%	74%	75%	55%	100%	100%	101%	98%	101%	90%	100%	100%	116%	100%	100%	100%		
Nouvelle Zélande	4%	0%	5%	0%	0%	0%	54%	78%	74%	2%	32%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	80%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	78%	81%	94%	97%	97%		
Norvège	65%	71%	61%	42%	55%	65%	60%	49%	55%	9%	77%	76%	79%	72%	68%	74%	71%	70%	66%	85%	92%	98%	100%	98%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
Portugal																																			
Espagne																																			
Suède																																			
Suisse	83%	95%	79%	63%	88%	75%	68%	116%	97%	94%	87%	85%	89%	140%	167%	267%	174%	114%	119%	78%	92%	80%	71%	101%	73%	57%	90%	88%	86%	102%	99%	107%	99%		
Royaume Uni	100%	71%	98%	70%	121%	84%	56%	85%	70%	92%	54%	80%	69%	74%	69%	74%	86%	83%	98%	81%	98%	97%	81%	86%	110%	106%	100%	97%	100%	102%	99%	102%	100%		
Etats-Unis	73%	17%	47%	63%	117%	34%	62%	37%	56%	59%	61%	43%	55%	111%	69%	61%	52%	47%	162%	44%	48%	75%	100%	79%	128%	130%	154%	100%	99%	98%	93%	116%	113%		
	46%	46%	48%	44%	43%	40%	78%	81%	77%	72%	74%	81%	81%	83%	73%	71%	31%	70%	53%	47%	53%	71%	49%	65%	66%	101%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	100%		

Taux de couverture de la base SNPC (par rapport à la base du CAD)



Annexe n°3 : APD bilatérale par secteur entre 1995 et 2006 (engagements en dollars courants)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
I. INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX	58%	66%	76%	73%	88%	97%	94%	91%	94%	101%	101%	106%
I.1. Education	29%	39%	44%	46%	66%	79%	80%	87%	99%	95%	93%	104%
I.2. Santé	63%	70%	87%	86%	102%	102%	91%	94%	98%	107%	111%	115%
I.3. Prolitique en Matière de Population/Santé&Fert.	104%	83%	180%	109%	110%	130%	110%	101%	111%	107%	105%	112%
I.4. Distribution d'Eau et Assainissement	79%	97%	111%	97%	99%	106%	98%	103%	106%	101%	104%	103%
I.5. Gouvernement & Société Civile	143%	120%	129%	92%	113%	118%	116%	108%	89%	103%	101%	103%
I.6. Infrastructure & Services Sociaux Divers	23%	29%	39%	57%	82%	80%	77%	62%	73%	95%	96%	102%
II. INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES	94%	95%	87%	104%	99%	101%	101%	99%	103%	95%	101%	103%
II.1. Transports & Entreposage	94%	98%	98%	100%	100%	101%	100%	99%	100%	101%	104%	108%
II.2. Communications	79%	90%	91%	91%	85%	99%	102%	95%	114%	92%	93%	106%
II.3. Energie	101%	95%	91%	104%	104%	103%	97%	100%	103%	90%	103%	98%
II.4. Banques & Services Financiers	117%	95%	78%	202%	97%	116%	116%	86%	106%	87%	94%	100%
II.5. Entreprises & Autres Services	36%	77%	19%	88%	95%	96%	110%	109%	105%	113%	92%	101%
III. PRODUCTION	54%	77%	81%	77%	87%	92%	91%	91%	107%	96%	102%	107%
III.1. Agriculture, Sylviculture, Pêche	60%	83%	74%	77%	88%	89%	92%	91%	109%	94%	101%	106%
III.2. Industries Manufacturières, Extractives, Construct	79%	95%	112%	76%	84%	99%	80%	86%	103%	98%	104%	114%
III.3.a. Politique Commerciale et Réglementations	58%	17%	85%	87%	104%	172%	101%	99%	103%	98%	110%	105%
III.3.b. Tourisme	39%	409%	47%	87%	85%	152%	72%	46%	174%	83%	99%	102%
IV. DESTINATION PLURISECTORIELLE / TRANSVERSALE	130%	114%	80%	75%	112%	93%	90%	102%	99%	96%	95%	103%
VI. AIDE PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS	123%	128%	81%	84%	107%	124%	109%	132%	129%	146%	122%	127%
VI.1. Soutien Budgétaire	245%	562%	209%	288%	444%	615%	1052%	715%	5917%	326%	126%	133%
VI.2. Aide Alimentaire Développementale/Sécurité Alim.	82%	50%	39%	45%	137%	100%	99%	106%	108%	100%	111%	107%
VI.3. Aide sous forme de Produits, Autre	62%	71%	97%	91%	4%	13%	12%	27%	7%	60%	159%	146%
VII. ACTIONS SE RAPPORTANT A LA DETTE	71%	109%	70%	93%	95%	101%	99%	101%	100%	99%	103%	101%
VIII. AIDE HUMANITAIRE	53%	84%	95%	122%	95%	110%	114%	119%	148%	108%	110%	98%
IX. FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS	0%	6%	7%	7%	32%	47%	45%	45%	40%	54%	60%	67%
X. COUNCOURS AUX ONG	71%	61%	46%	45%	38%	90%	57%	81%	26%	64%	62%	86%
XI. REFUGIES DANS LES PAYS DONNEURS	26%	41%	35%	15%	55%	60%	80%	39%	66%	88%	98%	100%
XII. NON AFFECTE / NON SPECIFIE	16%	10%	49%	49%	66%	34%	71%	67%	67%	62%	63%	56%

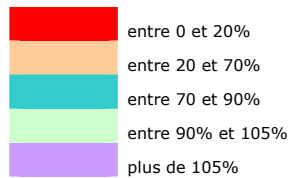
Taux de couverture de la base SNPC (par rapport à la base du CAD)

	entre 0 et 20%
	entre 20 et 70%
	entre 70 et 90%
	entre 90 et 105%
	plus de 105%

Annexe n°4 : Taux de couverture du SNPC des versements par donneur

	2002	2003	2004	2005	2006
Bilateral	90%	98%	96%	96%	95%
Australie	94%	100%	89%	99%	100%
Autriche	100%	102%	100%	100%	100%
Belgique	105%	102%	98%	98%	100%
Canada	38%	52%	78%	67%	67%
Danemark	0%	40%	57%	55%	68%
Finlande	92%	100%	3%	2%	102%
France	117%	138%	124%	118%	93%
Allemagne	88%	99%	99%	102%	100%
Grece	100%	100%	104%	100%	104%
Irlande	100%	92%	100%	100%	100%
Italie	71%	100%	80%	78%	76%
Japon	71%	93%	95%	95%	97%
Luxembourg	11%	11%	91%	117%	97%
Pays-Bas	114%	100%	100%	103%	100%
Nouvelle Zelande	77%	81%	94%	97%	97%
Norvege	90%	94%	93%	101%	100%
Portugal	93%	94%	100%	118%	99%
Espagne	92%	96%	94%	84%	94%
Suede	80%	98%	99%	85%	99%
Suisse	94%	108%	105%	105%	100%
Royaume Uni	74%	68%	72%	84%	89%
Etats Unis	113%	99%	100%	100%	100%

Taux de couverture de la base SNPC (par rapport à la base du CAD)



Annexe n°5- Taux de couverture du SNPC des versements par secteur

	2002	2003	2004	2005	2006
I. INFRASTRUCTURE ET SERVICES SOCIAUX	65%	79%	72%	87%	83%
I.1. Education	57%	88%	81%	100%	84%
I.2. Santé	71%	84%	75%	96%	81%
I.3. Prolitique en Matière de Population/Santé&Fert.	69%	92%	87%	83%	85%
I.4. Distribution d'Eau et Assainissement	77%	64%	58%	65%	72%
I.5. Gouvernement & Société Civile	77%	74%	62%	90%	95%
I.6. Infrastructure & Services Sociaux Divers	47%	74%	84%	76%	69%
II. INFRASTRUCTURE ET SERVICES ECONOMIQUES	53%	62%	50%	77%	79%
II.1. Transports & Entreposage	57%	105%	76%	62%	75%
II.2. Communications	61%	60%	34%	126%	95%
II.3. Energie	42%	30%	28%	95%	79%
II.4. Banques & Services Financiers	55%	71%	90%	58%	79%
II.5. Entreprises & Autres Services	69%	86%	62%	104%	90%
III. PRODUCTION	63%	84%	78%	75%	90%
III.1. Agriculture, Sylviculture, Pêche	61%	87%	89%	69%	89%
III.2. Industries Manufacturières, Extractives, Construct	49%	67%	58%	91%	162%
III.3.a. Politique Commerciale et Réglementations	81%	133%	91%	90%	54%
III.3.b. Tourisme	47%	107%	103%	28%	7%
VI. AIDE PROGRAMME ET AIDE SOUS FORME DE PRODUITS	114%	99%	200%	166%	135%
VI.1. Soutien Budgétaire	1220%	6335%	488%	193%	146%
VI.2. Aide Alimentaire Développementale/Sécurité Alim.	109%	205%	118%	205%	233%
VII. ACTIONS SE RAPPORTANT A LA DETTE	5%	0%	3%	1%	1%
VIII. AIDE HUMANITAIRE	232%	299%	192%	327%	315%
IX. FRAIS ADMINISTRATIFS DES DONNEURS				1%	1%
X. COUNCOURS AUX ONG	47%	95%	124%	183%	60%
XI. REFUGIES DANS LES PAYS DONNEURS	65%	71%	76%	55%	76%
XII. NON AFFECTE / NON SPECIFIE	33%	38%	121%	138%	80%

Taux de couverture de la base SNPC (par rapport à la base du CAD)

	entre 0 et 20%
	entre 20 et 70%
	entre 70 et 90%
	entre 90 et 105%
	plus de 105%

Annexe n° 6 : Où trouver...

Les éléments nécessaires au calcul de l'aide programmable :

- L'aide humanitaire : à partir de 1972 dans les bases du CAD. On peut la trouver soit sous forme de versements par donneur (CAD1), d'engagements par donneur (CAD5), et par pays bénéficiaire (CAD2a). Dans le SNPC, on peut la trouver dans la catégorie « secteur ».
- Les annulations de dette : « Dons d'allègement de la dette » dans CAD1, « Dons : annulations de dette » dans CAD2a, dans SNPC sous le code objet « Annulation de la dette »,
- Les coûts administratifs : dans CAD1, CAD5, ou par bénéficiaire compris dans la ligne « PED non spécifié » dans CAD2a, CAD3a, dans secteur dans SNPC ou sous le code objet « frais administratifs »
- Les coûts imputés aux étudiants dans les pays donateurs : dans CAD1 pour les dernières années, et sinon inclus dans la coopération technique
- La recherche dans les pays donateurs : incluse dans la coopération technique, pas de détail.
- Les coûts imputés aux réfugiés dans le pays donateurs : CAD1, non ventilé par pays bénéficiaire, compris dans la ligne « PED non spécifié » dans CAD2a et CAD3a.
- L'aide alimentaire : CAD1, CAD2a, CAD5, dans « secteur » SNPC
- L'aide aux collectivités locales : incluse dans canal « secteur public » dans SNPC
- Le financement de fonctionnement aux ONG de développement : CAD1, dans SNPC sous le code objet « en faveur des ONG nationales », « en faveur des ONG internationales », « en faveur des ONG locales et régionales »,
- Sensibilisation au développement : dans CAD1, dans SNPC sous le code objet « Sensibilisation au développement ».